



Rupture conventionnelle Amiable

Par **YAGMAG**, le **13/06/2013** à **11:33**

Bonjour,

Après de nombreux essais pour changer mes conditions de travail et de me sentir moins isolée qui n'ont pas fonctionnées, j'ai annoncé à mon employeur mon désir d'arrêter.

Nous avons toujours eut beaucoup de respect l'un envers l'autre et d'honnêteté.

Il sait que je ne démissionnerai pas sans avoir trouvé une opportunité et je le sens plutôt compréhensif. Nous avons décidé de passer une annonce pour recruter une personne car ayant 1 mois de préavis je suis bloquée pour trouver un autre emploi rapidement et des opportunités me sont passées à côté.

Je ne désire pas être à chômage mais je pense qu'il est tant d'aller de l'avant afin de trouver une meilleure qualité de travail.

Mes deux questions sont les suivantes;

Y a-t-il un moyen de baisser le préavis si jamais une opportunité vient à s'offrir?

Je dois lui faire un point par écrit rapidement et je veux être certaine que le mail ne pourra pas se retourner contre moi c'est pourquoi j'aimerais de l'aide sur la correction de celui-ci.

"Concernant nos deux entretiens de cette semaine;

Avant toute chose Je te remercie de ton opportunité, de ce beau challenge et je pense avoir rempli ma mission et donné de ma personne pour la mener à bien.

Merci d'avoir pris le temps de t'entretenir avec moi ce lundi et ce mercredi et d'écouter ce pourquoi aujourd'hui il m'est difficile de travailler au studio.

Je pense qu'il est temps de trouver une solution qui nous permettra d'avancer chacun de notre côté, surtout avant de s'essouffler et je suis d'accord sur le fait qu'il faille le faire vite et bien afin que nous puissions rebondir tout les deux.

Je te remercie aussi de ta compréhension pour une rupture conventionnelle qui me permettra de partir en touchant le chômage si je n'ai pas de poste tout de suite.

Comme tu l'as dit il ne faut pas que cela prenne trop de temps, surtout si l'on désire que les conditions de travail soient au mieux.

Si tu me demandes un plan et bien il faudrait que je puisse être libre de tout engagement d'ici la fermeture du studio cet été et je pense que cette coupure sera plus facile pour tous.

Bien entendu je te tiendrai informé si une opportunité s'offre à moi, connaissant mon préavis vis à vis de la société car dans ce cas je devrais aussi penser à mon avenir.

Je suis certain que cela peut bien se passer en y mettant tout les deux de notre.

Nous pouvons mettre une annonce sur Monster si tu es d'accord avec la définition de poste que je t'ai faite (en changeant ce que tu veux)

Tu peux me faire confiance car le dernier recrutement que j'ai fait semble un succès car ils travaillent toujours ensemble.

Je ne veux pas que l'on soit fâché, je désire que cette collaboration se termine bien, surtout avec la tournure que la société prend afin que tu puisses t'y consacrer pleinement et

sereinement.

C'est pourquoi je pense qu'il ne faut pas attendre pour rebondir, pour notre bien être à tout les deux.

Merci beaucoup de ta compréhension"

Par **janus2fr**, le **13/06/2013** à **13:51**

[citation]Y a t il un moyen de baisser le préavis si jamais une opportunité vient à s'offrir?
[/citation]

Bonjour,

Bien entendu, en cas de démission, l'employeur peut vous exempter de préavis ou en réduire la durée. Si c'est lui qui le décide seul, il devra tout de même vous verser l'indemnité de préavis, si c'est vous qui le demandez, il pourra ne pas vous la payer.

En revanche, comme vous parlez de rupture conventionnelle, je ne vois pas trop le rapport puisqu'il n'y a pas de préavis dans cette procédure.